



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

ADEME MAGAZINE

DÉCEMBRE 2020 – JANVIER 2021 | #141

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR MIEUX VIVRE

DÉCRYPTAGE

LA PUBLICITÉ PEUT-ELLE DEVENIR UN ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Valérie Martin, cheffe du service
Mobilisation citoyenne et médias
de l'ADEME

PORTRAIT

« NOUS VOULONS CONCEVOIR LE FAIRPHONE DE LA BASKET »

Cyril Brenac, cofondateur
de la marque Caruus





“La publicité peut-elle devenir un acteur de la transition écologique?”

Valérie Martin,
cheffe du service Mobilisation
citoyenne et médias de l'ADEME

Rapports d'associations, tribunes dans la presse, projets de loi... la publicité est confrontée à de fortes turbulences. Ce secteur est désormais au cœur de la transition écologique. Valérie Martin, cheffe du service Mobilisation citoyenne et médias de l'ADEME, revient sur les enjeux d'une communication plus responsable.

Pourquoi les acteurs de la publicité doivent-ils s'engager pour une consommation plus responsable ?

Valérie Martin : Pendant des décennies, la société de consommation a décrété que notre bonheur se construisait sur l'accumulation de biens. Aujourd'hui, face aux crises climatique, économique et sanitaire, nous devons nous tourner vers une consommation plus responsable, des modes de vie plus sobres. Pour parvenir à concilier ces impératifs écologiques et sociaux et l'incitation à l'achat par la publicité, le secteur doit plus que jamais s'interroger sur ses messages et la manière dont elle les délivre.

On observe ces derniers mois une montée en puissance de ces questions, avec des propositions de la Conven-



34

MILLIARDS D'EUROS,
c'est le montant des dépenses
de communication publicitaire
en 2019. 150 000 personnes
travaillent dans la filière
communication et publicité
en France.



2049

KWH/AN,
c'est la consommation
d'un écran publicitaire LCD
numérique de 2 m², pratiquement
la consommation électrique
moyenne d'un ménage français
(hors chauffage). La fabrication
d'un écran publicitaire LCD
de 200 kg mobilise 8 tonnes
de matériaux.

tion citoyenne pour le climat, la publication de deux études d'ONG et du rapport de Thierry Libaert et Géraud Guibert commandé par la ministre de la Transition écologique. Il y a eu également la proposition de loi du député Matthieu Orphelin, de nombreuses tribunes dans la presse, la publication de la nouvelle recommandation de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) ainsi que la tenue des États généraux de la communication, dont la communication responsable est l'une des thématiques principales... Nous sommes clairement à un moment charnière et nous devons nous interroger sur la façon dont la publicité façonne nos modes de consommation et nos représentations sociales.

Comment le secteur de la publicité, de plus en plus associé à la surconsommation, peut-il aller dans le sens de la transition écologique ?

V. M. : Il doit faire sa révolution. Les citoyens le demandent. Le dernier baromètre GreenFlex-ADEME de la consommation responsable montre que 67 % des Français souhaitent complètement revoir notre système économique et sortir du mythe de la croissance infinie. Alors qu'ils ne sont que 27 % à faire confiance aux entreprises, pour 63 % des Français interrogés, le fait qu'une entreprise propose des produits plus durables renforce leur confiance en elle. Ces chiffres montrent l'importance des critères environnementaux. L'affichage des informations sur l'impact environnemental des produits, comme l'étiquette énergie, l'Écolabel européen ou en-

core le futur indice de réparabilité, doit être mis en avant et peut devenir un nouveau vecteur d'orientation de l'achat. La publicité fait partie de notre culture, elle a un fort pouvoir d'influence sur la société. Elle doit contribuer au changement sociétal nécessaire en participant à la construction de notre imaginaire, à l'élaboration de notre vision d'un monde moins carboné. La publicité, si elle se transforme en profondeur, peut promouvoir des modes de vie compatibles avec les limites de la planète, et participer ainsi à modeler la société de demain.

Quel est le rôle de l'ADEME dans la construction de cette vision nouvelle ?

V. M. : Nous avons publié en janvier 2020 un Guide de la communication responsable élaboré avec une cinquantaine d'experts (dont Thierry Libaert et Mathieu Jahnich) pour donner des outils opérationnels aux professionnels de la communication des entreprises, des collectivités mais aussi aux étudiants. Il importe de former les professionnels de la communication aux enjeux écologiques. Nous sommes d'ailleurs partenaires de l'Association des agences-conseils en communication (AACC) dans l'élaboration d'une formation en e-learning. Nous souhaitons cependant aller plus loin, notamment sur l'amélioration de l'information du consommateur. Nous travaillons par exemple avec TF1 PUB et Radio France à la mise en place d'espaces dédiés pour des publicités portant sur des produits à moindre impact sur l'environnement. Nous réfléchissons également à la création d'un fonds abondé via une contribution sur les dépenses publicitaires et dédié

**“La publicité,
si elle se
transforme en
profondeur,
peut participer
à modeler
la société de
demain”**

à des pratiques et messages écoresponsables. Enfin, notre rôle est aussi d'alerter. Les bilans « Publicité et Environnement » que nous publions avec l'ARPP ou notre dernière étude sur l'évaluation environnementale des panneaux publicitaires numériques pointent des dérives afin de mieux les corriger. Nous avons également un regard vigilant et n'hésitons pas à dénoncer les publicités contrevenant aux règles déontologiques en vigueur. Nous appelons aussi à une meilleure intégration de la société civile, et en particulier des ONG, dans les instances de régulation publicitaire. Aujourd'hui, les communicants ont l'opportu-

unité de participer à l'invention de la communication de demain, une communication plus responsable, plus sensible aux enjeux écologiques. En orientant l'offre de ses clients et la demande des consommateurs vers des services et des produits plus durables, la publicité peut devenir un acteur de la transition écologique.



CONTACT :
valerie.martin@ademe.fr



Le Guide de la communication responsable de l'ADEME est disponible sur commande en version papier (12 euros) ou en format numérique (9,99 euros) sur : ademe.fr/guide-communication-responsable



Recherche

BIENTÔT PLUS BESOIN D'ANIMAUX **POUR** **TESTER L'EFFET** **COCKTAIL!**

Évaluer l'impact de mélanges de polluants sur la santé respiratoire sans recourir à l'expérimentation animale, tel est le double objectif du projet Respal¹, lauréat de l'appel à projets de recherche « Impacts » de l'ADEME.

Le projet Respal se démarque par sa double ambition. Il étudie l'effet de deux polluants très présents dans l'air intérieur des logements (le formaldéhyde et l'hexanal) sur la réponse inflammatoire de l'appareil respiratoire humain, tout en évitant l'utilisation de modèles animaux. Dirigées par Valérie Desauziers, à l'IMT Mines Alès, et Sophie Achard, au laboratoire de santé publique de l'université de Paris, les équipes de recherche ont développé une méthode alternative. Elle associe un dispositif qui génère différents « cocktails » de polluants à un système permettant d'exposer de l'épithélium respiratoire humain, d'origine bronchique mais cultivé *in vitro*. Les tests sont en cours. Les résultats ne seront pas disponibles avant un an, mais le procédé, lui, s'apprête à être proposé au Centre européen de validation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale (ECVAM), pour validation. Il pourra ainsi s'appliquer à d'autres études toxicologiques souhaitant s'inscrire dans la règle éthique des 3R (réduire, raffiner, remplacer) qui fixe des lignes directrices pour limiter l'expérimentation animale.

1. Respal pour « Impact sur la santé RESpiratoire d'ALdéhydes étudiés en mélanges de polluants représentatifs de la qualité de l'air intérieur ».

+ ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-impacts-1-respal.pdf

Appels à projets



PLASTIQUE



FAVORISER LE RECYCLAGE

Le dispositif Orplast (Objectif Recyclage PLASTiques) permet de soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou les entreprises qui effectuent la transformation de la matière plastique en produits.

Clôture : 15 septembre 2022

+ entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168

PRODUITS ALIMENTAIRES



VERS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'ADEME accompagne les entreprises et acteurs des filières alimentaires (production, transformation, distribution...) pour qu'elles améliorent la performance environnementale de leurs produits. Cet appel à projets vise à les aider à s'engager dans une démarche d'écoconception, à identifier les pratiques les plus performantes d'un point de vue environnemental et économique, puis à les mettre en œuvre.

Clôture : mai 2021

+ agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201001/green-go2021-1

TEXTILES ET CHAUSSURES



BOOSTER L'ÉCOCONCEPTION ET LE RECYCLAGE

L'ADEME lance un appel à projets pour l'écoconception et le recyclage des textiles, chaussures et accessoires de mode. Objectifs : faire émerger des solutions industrielles innovantes et structurer la filière française. Il concerne aussi bien le recyclage que le recours accru à de nouvelles matières premières à moindre impact environnemental (notamment recyclées ou biosourcées) ou le développement de nouveaux modes de production automatisés.

Clôture : avril 2021

+ agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200908/aaptlc2020-85

Publication

Rénover l'éclairage des bâtiments tertiaires



Moderniser l'éclairage d'un bâtiment est l'une des opérations de rénovation énergétique les plus rentables, à très court terme et durablement. La réduction des consommations électriques dues à l'éclairage dépasse fréquemment 50 %. Ce guide rassemble l'essentiel des informations techniques, réglementaires, ergonomiques et économiques utiles pour programmer et réussir la rénovation de l'éclairage d'un bâtiment. Il est destiné aux chefs d'entreprise

(bureaux d'études, TPE-PME), aux responsables de collectivités et aux gestionnaires de copropriétés.

+ ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/renover-eclairage-tertiaire-011133.pdf

À lire aussi

VERS UN « GREEN DEAL » EUROPÉEN ?

La lettre ADEME International d'octobre revient notamment sur la nouvelle stratégie industrielle de la Commission européenne, qui pose les premiers jalons d'un « Green Deal » européen.



+ fr.calameo.com/read/004599499e6101a80a82c



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Ce numéro de ADEME Recherche est consacré au programme Agribalyse®. Il offre des méthodologies de référence et une base de données sur l'impact environnemental des produits agricoles et alimentaires, pour améliorer les pratiques, du champ à l'assiette.

+ ademe.fr/edito-lettre-recherche-ndeg-32

Formations

→ AMÉLIORER SA CONNAISSANCE SUR LES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

E-learning

+ formations.ademe.fr/formations_economie-circulaire_ameliorer-sa-connaissance-sur-les-fondamentaux-de-l-economie-circulaire_s4964.html

→ AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À destination des élus, pour leur transmettre les clés pour agir sur la transition écologique et énergétique.

+ formations.ademe.fr/formations_changement-de-comportement_agir-pour-la-transition-ecologique_s4978.html

Prochaines sessions :

- Transition énergétique et territoire durable, le 21 janvier 2021 à Rennes
- Économie circulaire et territoire durable, le 28 janvier 2021 à Brest
- Économie circulaire et territoire durable, le 11 février 2021 à Lorient

+ Retrouvez toute l'offre de formation de l'ADEME sur formations.ademe.fr

Renseignements par courriel : inscription.formation@ademe.fr

Événements

DU 12 AU 14 JANVIER 2021 Assises européennes de la transition énergétique

Organisateur : Communauté urbaine de Dunkerque et ADEME
Rendez-vous digital et gratuit

+ assises-energie.net

DU 16 AU 19 MARS 2021

Global Industrie

Lieu : Lyon

+ global-industrie.com/fr

A photograph of a man and a young girl playing on a sofa in a living room. The man is lying on his back, and the girl is sitting on his chest, laughing. The room is decorated with a grey sofa, a coffee table, and a potted plant.

TEMPS FORT

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Avec près de 7 milliards d'euros de subventions publiques d'ici à 2022, la rénovation énergétique des bâtiments est au cœur du plan France Relance du gouvernement. Les espoirs suscités chez les professionnels de la filière comme au sein des collectivités territoriales sont à la hauteur des enjeux climatiques : le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français.

LE GRAND CHANTIER DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Logements privés, établissements publics, logements sociaux, bâtiments des TPE-PME, fonds de soutien à la construction durable... France Relance intensifie les moyens mis en œuvre pour la rénovation énergétique d'un large éventail de bâtiments énergivores. Une première.

4,8 MILLIONS

La France recense 4,8 millions de « passoires énergétiques » estampillées d'une étiquette F ou G.
(source : ministère de la Transition écologique)

Des logements mieux isolés, plus confortables. Des factures de chauffage allégées. Des écoles moins énergivores. Des immeubles de bureaux plus respectueux de l'environnement. Telles sont les ambitions affichées par le gouvernement et son plan France Relance dévoilé en septembre.

Destiné à booster l'économie nationale sur deux ans, le programme d'investissement public (100 milliards d'euros au total, dont 30 pour la transition énergétique) fait la part belle à la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le détail, le plan accorde 4 milliards d'euros au traitement des bâtiments publics tertiaires tels que les universités, les écoles primaires, les administrations ou encore les établissements accueillant du public. Une enveloppe conséquente qui répond à un véritable besoin : plus de 4000 projets de rénovation sur tout le territoire métropolitain et ultramarin ont été soumis en quelques semaines par les équipes immobilières de l'État pour près de... 8 milliards d'euros !

UNE PRIME À LA RÉNOVATION GLOBALE, PLUS PERFORMANTE

Du côté de l'habitat privé, MaPrimeRénov' évolue et bénéficie d'un budget en hausse évalué à 2 milliards d'euros sur 2021 et 2022. L'aide financière phare de l'Anah est dorénavant accessible à tous les propriétaires bailleurs et occupants, quels que soient leurs revenus. « Il s'agit d'un signal fort de l'État pour poursuivre et amplifier l'accompagnement des ménages dans les travaux de rénovation de leur logement », témoigne Simon Corteville, chargé de mission « Animation nationale du programme Habiter Mieux » à l'Anah.

Autre nouveauté, les copropriétés sont éligibles à l'aide financière pour les travaux des parties communes. « Cette

possibilité de financement crée un effet levier pour convaincre les assemblées générales de copropriétaires de passer à l'acte », assure Simon Corteville.

Ce n'est pas tout. L'acte II de MaPrimeRénov' inclut également un bonus pour inciter les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs à privilégier la rénovation globale (en une seule fois), plus performante que les travaux étape par étape. C'est un enjeu clé pour espérer atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par la Stratégie nationale bas-carbone à l'horizon 2050.

Mais de quoi parle-t-on exactement ? « La rénovation globale consiste à réaliser, en une seule fois, l'ensemble des travaux nécessaires à l'amélioration du logement : isolation, changement du système de chauffage, ventilation. Ce type de rénovation permet de diviser la facture de chauffage par quatre ou plus », explique le site www.faire.gouv.fr.

Ce n'est pas un hasard si la Convention citoyenne pour le climat a recommandé de rendre les travaux de rénovation énergétique obligatoires d'ici à 2040, par exemple lors de changements de propriétaires. Une rénovation est effectivement performante lorsqu'elle est envisagée de manière globale plutôt que par de multiples postes de travaux successifs. « Moins il y a d'étapes de travaux, meilleure est la performance au final », affirme Nicolas Doré, responsable adjoint du service Bâtiment à l'ADEME.

INVESTISSEMENT PUBLIC SANS PRÉCÉDENT

Aux 6 milliards d'euros du plan de relance pour les logements privés et bâtiments publics s'ajoutent 500 millions pour la réhabilitation lourde du parc social, et 200 millions pour la performance énergétique des bâtiments des TPE-PME. Sans oublier la création d'un fonds ...

“C'est un coup d'accélérateur sans précédent en faveur de la rénovation et de la transition énergétique.”

Nicolas Doré,
responsable adjoint du service Bâtiment à l'ADEME



FAIRE CONFIANCE À NOS CONSEILLERS
POUR FAIRE LES BONS TRAVAUX.

Les conseillers **FAIRE** vous guident gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique. Bénéficiez de conseils neutres et adaptés à vos besoins pour vous lancer dans vos travaux en toute sérénité.



135 000

DOSSIERS

MaPrimeRénov' ont été déposés par les Français. (octobre 2020)

10 %

LA PRÉCARITÉ

énergétique toucherait environ 10 % de la population européenne.

(Les Cahiers de l'Anah, juin 2020)

... de soutien à la construction durable. Soit un total de près de 7 milliards d'euros. « Il s'agit d'un coup d'accélérateur sans précédent en faveur de la rénovation et la transition énergétique. Toutes les typologies de bâtiments sont concernées », se réjouit Nicolas Doré. L'espoir suscité ne doit pas pour autant faire oublier les freins qui subsistent. Par exemple, la rénovation globale implique des coûts de travaux conséquents et à assumer en une fois, et un reste à charge forcément élevé pour les ménages. Deuxième axe de progrès, la capacité de la filière du bâtiment à absorber les volumes induits par les subventions allouées, avec du personnel qualifié, des modes de production de chauffage et d'eau chaude innovants, des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables. Trop peu d'artisans sont aujourd'hui labellisés RGE-rénovation globale (« reconnu garant de l'environnement »). « Si nous voulons que l'ensemble du parc de logements soit au niveau BBC en 2050, il va falloir former des générations d'artisans à la rénovation globale, et améliorer l'attractivité des filières du bâtiment », reconnaît Nicolas Doré.

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Comment mesurer les dynamiques de rénovation des bâtiments ou la lutte contre la précarité énergétique ? Le Commissariat général au développement durable (CGDD) pilote depuis 2019 l'observatoire national de la rénovation énergétique. C'est l'une des mesures phares du plan national pour la rénovation des bâtiments présenté en avril 2018 par le ministre en charge de la Transition écologique. Fin 2020, le CGDD et l'ADEME présenteront les modalités d'évolution possibles de l'observatoire, avec des missions élargies.



ATOUT FAIRE

Les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique peuvent être conseillés et accompagnés dans leurs démarches par les conseillers FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). Ils sont présents sur l'ensemble du territoire dans plus de 400 espaces FAIRE et sont joignables également sur la plateforme FAIRE.gouv.fr ou au numéro gratuit 0 808 800 700.

Ce réseau FAIRE se déploie dans l'Hexagone en partenariat avec les collectivités locales. L'objectif est d'engager, à terme, 360 millions d'euros (50 % apportés par le dispositif « Certificat économie d'énergie », 50 % par les collectivités territoriales), pour près de 2 millions de ménages et de syndics de copropriétaires accompagnés.



www.faire.gouv.fr

Son but ? « Bénéficier d'un état des lieux fiable, d'outils de mesure pertinents, d'indicateurs de suivi précis des travaux sur les bâtiments les plus énergivores financés ou non par des aides publiques », répond Nicolas Doré. Et in fine, cet observatoire permettra de suivre la dynamique de la rénovation (aidée et non aidée) et ses caractéristiques, de diffuser et de mettre à disposition des données et de faciliter le déploiement d'observatoires locaux. »

* Sources : ADEME

SIMUL'AIDÉS : PRÊT AU DÉCOLLAGE !

Simul'Aidés est le seul outil public numérique en France à recenser les aides à la rénovation privées et publiques, nationales et locales.

Début octobre, le gouvernement détaillait l'élargissement du dispositif MaPrimeRénov'. Cette aide au financement des travaux de rénovation énergétique des logements est dorénavant accessible à tous les propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux copropriétés. Elle inclut également des bonus en faveur de la rénovation globale au niveau BBC (bâtiment basse consommation), c'est-à-dire la réalisation des travaux en une seule fois, et de la résorption des passoires thermiques. Une petite révolution pour ce dispositif déjà prisé des ménages français. L'annonce n'a d'ailleurs pas tardé à booster Simul'Aidés. En ligne sur le site www.faire.gouv.fr, ce calculateur identifie en quelques clics les subventions financières disponibles et les critères d'éligibilité pour chaque ménage. « *Simul'Aidés a tout de suite intégré les nouvelles conditions d'accès à MaPrimeRénov'. Résultat : nous avons enregistré plus de 230 000 connexions en seulement deux semaines. C'est-à-dire dix fois plus que d'ordinaire, c'est du jamais vu* », constate avec satisfaction Olivia Salvazet, ingénieure bâtiment à l'ADEME, qui pilote le projet depuis 2014.

Créé par l'ADEME il y a cinq ans et d'abord expérimenté en région, il couvre dorénavant l'ensemble de l'hexagone. « *Simul'Aidés est l'unique outil public en France à répertorier l'intégralité des aides publiques et privées au niveau national – MaPrimeRénov', Habiter Mieux,*

certificats d'économie d'énergie – et celles portées par les collectivités territoriales », souligne Olivia Salvazet.

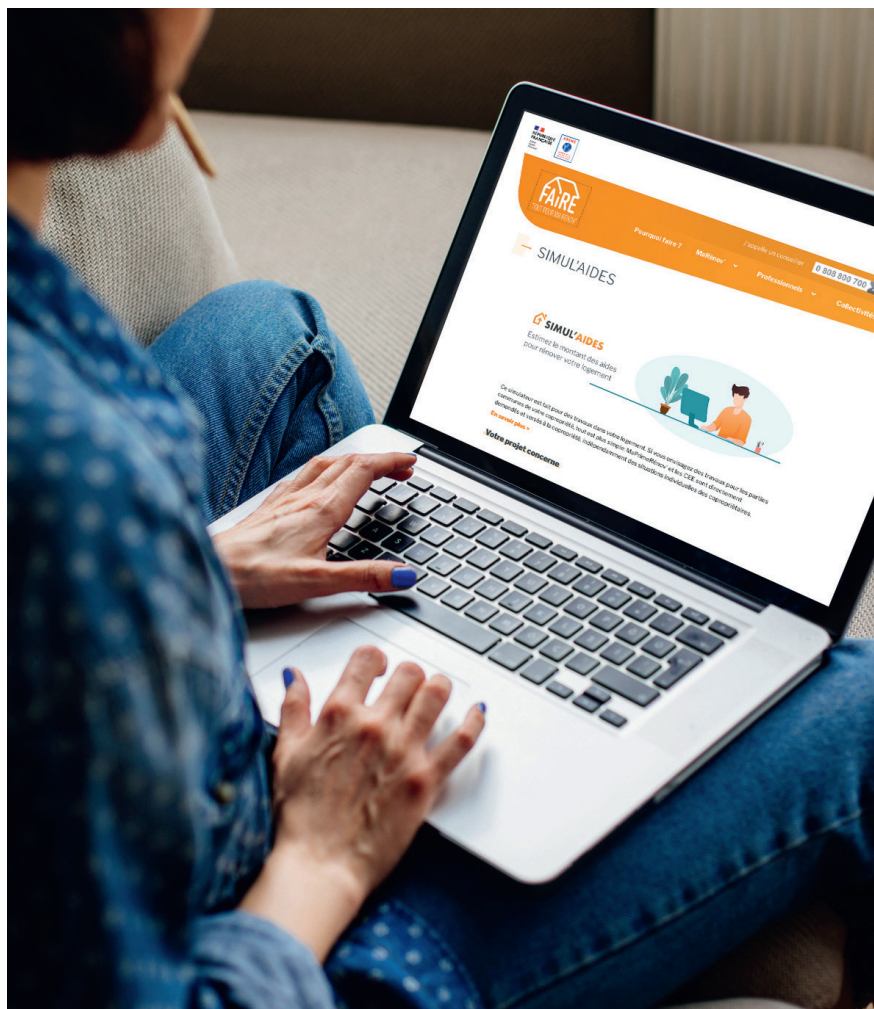
UN GUIDE EXHAUSTIF POUR LES CONSEILLERS FAIRE

L'attrait pour la version élargie de MaPrimeRénov' se ressent aussi dans les Espaces FAIRE. « *Nous avons été davantage sollicités dès les premiers jours d'octobre* », confirme Pierre-Yves Sion. Conseiller FAIRE du PNR du Gâtinais Français à Milly-la-Forêt (Essonne), il manie Simul'Aidés au quotidien pour guider les particuliers et les renseigner sur les (très) nombreuses aides disponibles (il en existe plus de 300 dans certaines régions). L'enjeu est d'envergure : les subventions couvrent en moyenne 30 % du coût des travaux, avec un montant moyen de 4 900 euros par ménage. « *Simul'Aidés constitue un gain de temps précieux et une aide à la décision d'engager les travaux* », estime Pierre-Yves Sion. Une fois la simulation effectuée, il accompagne les

ménages pour monter les dossiers administratifs, lancer les devis. « *Le calculateur de l'ADEME est également utile pour les nouveaux conseillers FAIRE, car c'est un guide exhaustif des aides existantes* », complète Olivia Salvazet. De bon augure en vue de l'arrivée dans les mois à venir de nouveaux conseillers pour gérer la hausse des demandes du grand public.

Surfant sur le succès de son simulateur, l'ADEME a lancé début novembre une toute nouvelle version de l'outil, plus intuitive. Dans les prochaines semaines, celui-ci devrait être affilié à FranceConnect, un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte déjà existant (impots.gouv.fr, ameli.fr...) avec des informations déjà préremplies, comme le revenu ou le nombre de parts fiscales. Plus pratique, plus rapide !

+ faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidés



Istock



FRÉDÉRIC ROSENSTEIN, ingénieur au service Bâtiment, direction Villes et territoires durables, ADEME



LOÏS MOULAS, directeur général de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID)

BÂTIMENTS TERTIAIRES : LES OBLIGATIONS LÉGALES

Issu de la loi Elan, le dispositif Éco-énergie tertiaire est sur les rails depuis avril dernier. Il impose une baisse progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² : 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Éco-énergie tertiaire est-il le remède tant attendu pour réduire les émissions de CO₂ des bâtiments d'activités tertiaires ?

Frédéric Rosenstein : C'est en tout cas une révolution dans la lutte contre le changement climatique. Pour la première fois en France, un texte réglementaire oblige les propriétaires et les locataires, privés comme publics, à réaliser des économies d'énergie sur des bâtiments existants. Les bâtiments concernés, plus de 1000 m², représentent près de 70 % du milliard de mètres carrés de bâtiments tertiaires construits dans l'Hexagone. Autre nouveauté, l'amélioration de la performance énergétique se définit soit par un objectif en pourcentage à atteindre par rapport à une consommation d'une année de référence comprise entre 2010 et 2020, soit par l'atteinte d'un certain seuil exprimé en valeur absolue.

“Une révolution dans la lutte contre le changement climatique”

Loïs Moulas : Ce dispositif montre déjà ses effets, car il entraîne les acteurs du tertiaire à réfléchir, à mettre en place des plans d'action pour atteindre les objectifs fixés. À l'image de toute la société, ils prennent conscience de leur rôle dans la Stratégie nationale bas-carbone qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les objectifs affichés sont-ils réalistes ?

L.M. : La seule rénovation énergétique de bureaux n'est pas suffisante. Nos études montrent que les rénovations réalisées depuis 2008 – date de la première réglementation thermique pour les bâtiments existants – engendrent en moyenne des gains énergétiques de 10 % à 13 % dans le tertiaire. Si on ne travaille pas sur le changement des comportements des usagers des bâtiments, si ces derniers ne s'adaptent pas au changement climatique, on n'y arrivera pas. Les choses commencent à bouger, et on voit apparaître

des initiatives comme la création d'ambassadeurs énergies dans les administrations à Paris ou des concours de « pulls moches » comme prétexte pour couper les thermostats toute une journée.

Par ailleurs, avec le changement climatique, nous allons au-devant d'un grand dilemme sur le refroidissement des espaces tertiaires. Il convient d'encourager le dé-

“La seule rénovation énergétique de bureaux n'est pas suffisante”

ploiement de solutions passives, low-tech et bioclimatiques et non l'achat de nouveaux équipements qui rejettent au dehors de la chaleur et consomment de l'énergie.

Le décret fixe une première échéance pour les gestionnaires du parc tertiaire au 30 septembre 2021, en complétant la plateforme OPERAT. De quoi s'agit-il ?

F.R. : L'ADEME a créé et gère l'Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT). Cette plateforme numérique permettra très prochainement de recueillir et suivre les consommations énergétiques des acteurs du tertiaire et vérifier s'ils réalisent leurs objectifs de réduction.

Les maîtres d'ouvrage – propriétaires, bailleurs comme locataires – sont en effet tenus d'enregistrer leurs données de consommation de référence avant le 30 septembre 2021, puis de déclarer la performance atteinte par leur patrimoine en 2020.

Complétée au fil de l'eau par des ressources documentaires et des retours d'expérience, la plateforme OPERAT, déjà ouverte, constitue un portail d'information et d'accompagnement au service de la filière. Elle comportera un module accessible au public pour permettre une exploitation des données recueillies et une analyse de l'évolution des consommations.



• <https://operat.ademe.fr>
• www.o-immobilierdurable.fr



DR

BÂTIMENTS PUBLICS : BOURG-SAINT-MAURICE MONTRE LA VOIE !

La ville de Bourg-Saint-Maurice récolte déjà les fruits de son ambitieux programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, lancé en 2016 dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique.

Réduire la consommation d'eau ou de chauffage des bâtiments communaux n'est pas chose aisée : investissements conséquents, incertitudes quant aux résultats, manque d'information sur les technologies disponibles...

Bourg-Saint-Maurice semble avoir trouvé la parade. Entre 2016 et 2020, la ville savoyarde de 8000 habitants a réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique sur 18 bâtiments publics (gymnases, piscines, écoles, centre des congrès...) parmi les plus énergivores.

Au menu, isolation (isolation thermique des façades extérieures, combles, menuiseries...), chaudières à condensation, éclairage Led, géo-

thermie, installation de panneaux photovoltaïques et solaires, pompes à chaleur, etc. Montant de l'investissement : 3,5 millions d'euros. « *En partenariat avec l'ADEME, les élus ont mis en place un Contrat de performance énergétique – CPE. Cet outil, encore peu utilisé en France, apporte une garantie contractuelle des baisses des consommations énergétiques et sécurise les investissements publics* », décrypte Emmanuel Brocard, directeur des services techniques de Bourg-Saint-Maurice. Le CPE prévoit en effet de confier la conception et la réalisation des travaux, l'exploitation et la maintenance des équipements à un opérateur privé (mais le financement reste à la charge de la ville). Si les objectifs

fixés par la ville ne sont pas atteints, des pénalités sont prévues. « *Avant de se lancer, il faut une bonne connaissance de son patrimoine pour s'attaquer prioritairement aux bâtiments les plus consommateurs et cibler les usages à améliorer* », avertit tout de même le directeur technique.

L'option CPE se révèle payante. En 2019, la consommation énergétique des 18 bâtiments rénovés a atteint 3,1 millions de kWh, contre 4,7 millions en 2015. Soit une baisse de 33 %. La ville vise les 40 % fin 2020, au-delà de ses ambitions initiales, ce qui lui permettrait d'atteindre l'objectif 2030 du dispositif Éco-énergie tertiaire.

D'ici 2026, 6,2 millions de kg d'émission de CO₂ auront été économisés, et la baisse sur la facture énergétique atteindra... 3,5 millions d'euros. Soit la somme investie par la ville dix ans plus tôt. « *Le CPE est une triple réussite : économique, écologique et politique. C'est l'avenir* », conclut Emmanuelle Brocard. De son côté, l'ADEME, en lien avec les Banque des Territoires, recommande le recours à un assistant de maîtrise d'ouvrage – que l'Agence peut financer jusqu'à 50 % – afin d'accompagner les villes dans le montage du CPE. ●



www.banquedesterritoires.fr/amo-contrat-de-performance-energetique-ade



-15 %

L'association a réduit de 15 % le nombre de véhicules de son parc automobile.

Le dispositif d'autopartage s'adresse aux 220 salariés de l'association, de même qu'aux abonnés Citiz des villes de Chambéry, Thonon et Aix-les-Bains.

Christophe Urbain



QUOI ?

Un service d'autopartage à destination des salariés de l'association et des abonnés Citiz.

OÙ ?

En Savoie et Haute-Savoie.

POURQUOI ?

Réduire les émissions de CO₂ et les coûts liés à la flotte de l'association.

QUAND ?

Depuis octobre 2018.

PARTENAIRES ?

Citiz, Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc, Mobi+Pro, ADEME.

MOBILITÉ DURABLE

LE PARI DE L'AUTOPARTAGE

L'association Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie (SEAS) a réduit son empreinte carbone grâce à la mise en autopartage d'une partie de sa flotte de véhicules. Une opération originale !



L'initiative d'actions de prévention et de protection pour les jeunes en situation de fragilité dans les deux départements de Savoie, l'association SEAS a décidé, en 2018, de conjuguer action sociale et responsabilité environnementale avec un

projet d'autopartage original. Mis en œuvre avec le réseau coopératif d'autopartage régional Citiz, le service s'adresse aux 220 salariés de l'association, qui peuvent réserver l'un de ses 95 véhicules pour leurs déplacements professionnels ou privés, de même qu'aux abonnés Citiz des villes de Chambéry, Thonon et Aix-les-Bains.

Diagnostic du parc automobile, modalités d'accès aux véhicules, formation des salariés... telles ont été les étapes essentielles du projet. Avec l'accompagnement financier de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, des véhicules ont été équipés de boîtiers électroniques compatibles avec l'application de réservation. L'association a également pu recruter Thomas Toupin, chargé de porter le projet auprès des équipes.

MIEUX GÉRER LE PARC AUTOMOBILE

Aujourd'hui, 15 véhicules sont partagés et les réservations sont en augmentation constante. Le bilan est positif. « Cette mutualisation a permis d'optimiser l'utilisation de la flotte tout en réduisant de 15 % le nombre de véhicules, précise Thomas Toupin. La moitié de nos véhicules diesel ont été remplacés par des véhicules hybrides, avec une diminution des émissions annuelles de CO₂ de 157 à 141 tonnes¹. L'association maîtrise mieux les coûts puisque Citiz reverse en moyenne 575 euros chaque mois pour les usages par des tiers. Et enfin, pour certains des utilisateurs, l'autopartage les a incités à se débarrasser de leur vieux véhicule. »

1. Estimation à fin 2020.



CONTACT :
t.toupin@sauvegarde2savoie.fr

Sept agriculteurs provençaux ont été accompagnés dans la construction de serres bioclimatiques.



QUOI ?

Convaincre les exploitants agricoles de construire des serres bioclimatiques plutôt que des serres chauffées.

OÙ ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur.

POURQUOI ?

Viabiliser les circuits courts, en produisant plus longtemps certains fruits, légumes ou fleurs dans des serres chaudes, sans consommation d'énergie.

QUAND ?

Depuis 2016.

PARTENAIRES ?

Le GERES, le GRAB, Agrithermic et l'ADEME PACA.



DR

SERRES BIOCLIMATIQUES

ALLONGER LA SAISON DES CULTURES, MAIS SANS CHAUFFAGE

Stocker la chaleur du jour pour la restituer la nuit sans peser sur la facture d'énergie, tel est le concept de la serre bioclimatique. Il se développe depuis quatre ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi appelées serres solaires passives, les serres bioclimatiques sont utiles pour allonger la saison des cultures estivales ou produire de jeunes plants, y compris en zone de montagne. Contrairement à leurs cousines chauffées, elles ne pèsent pas sur les factures d'énergie. Elles comportent un système d'accumulation de chaleur – un ensemble de fûts remplis d'eau ou un mur de briques, peint en noir – capable de capter la chaleur directe du soleil, de la stocker puis de la rediffuser lentement pendant la nuit.

Depuis quatre ans, le GERES (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité), le GRAB (Groupe de recherche en agriculture biologique) et le bureau d'études Agrithermic se sont associés pour transposer en France ce concept développé dans les régions froides d'Asie centrale. Grâce au soutien financier de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils ont déjà accompagné sept agriculteurs provençaux dans la construction de ce type de structures. Différentes options de formes et de matériaux ont déjà pu être testées avec succès, en conditions réelles.

UN GUIDE ET DES CONSEILS PERSONNALISÉS

À partir de ces expérimentations, un guide a été élaboré, avec de nombreuses informations pratiques pour concevoir et construire une serre bioclimatique adaptée aux contraintes de son exploitation. « *Nous conseillons néanmoins de faire appel à un bureau d'études spécialisé avant de se lancer. Il pourra penser à tous les détails qui font la différence* », précise Sandrine Candelier, responsable du secteur agriculture à l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur. Prochaine étape du projet : mieux faire connaître cet outil et embarquer davantage de maraîchers, notamment au sein des collectivités engagées dans un projet alimentaire territorial (PAT).



CONTACT :
sandrine.candelier@ademe.fr

DÉCHETS

Nouvelle déchetterie à Cayenne, la Guyane rattrape son retard

En Guyane, la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) a inauguré sa deuxième déchetterie, située à Cayenne, la capitale du territoire. Pour la communauté d'agglomération, qui souffre d'un manque structurel d'équipements en matière de valorisation des déchets, et pour ses habitants, cette deuxième installation, qui a bénéficié du soutien de l'ADEME, est une étape très importante. Depuis 2002, une seule déchetterie était en fonctionnement. Devant l'augmentation des quantités collectées, un schéma directeur de gestion des déchets avait été mis en place en février 2017. Mais la pression foncière freinait sa réalisation, les terrains disponibles sont réservés en priorité aux projets de logements collectifs et aux équipements publics. Aujourd'hui, la gestion des déchets est devenue elle aussi une priorité : une troisième déchetterie est prévue pour 2021 et trois autres devraient mailler le territoire dans les prochaines années.

CONTACT :
julien.lerchundi@ademe.fr

ÉNERGIES RENOUVELABLES

OCCITANIE : OBJECTIF 500 PROJETS CITOYENS EN 2030



Avec près de 90 projets accompagnés par le réseau Énergies citoyennes locales et renouvelables Occitanie (ECLR), la région concentre aujourd'hui 40 % des projets d'énergie renouvelable coopératifs développés en France! Cette formidable dynamique est

le résultat d'un travail mené par l'ADEME avec la Région Occitanie depuis 2014 pour soutenir ces initiatives citoyennes à travers le financement d'études techniques, l'animation de réunions de concertation, l'accompagnement juridique... Pour amplifier ce soutien, la Région a choisi d'abonder chaque euro investi par un citoyen au capital par un euro de fonds publics. Selon une évaluation pilotée par l'agence régionale Énergie Climat, cet engagement a un double impact. Économique d'une part : un euro d'argent public générera 50 euros de retombées économiques locales dans les vingt prochaines années. Sociétal, d'autre part : la participation des citoyens à la gouvernance des sociétés d'exploitation encourage les habitants à devenir des ambassadeurs de la transition énergétique sur leur territoire. D'ici à 2030, l'Occitanie vise 500 projets d'énergie renouvelable coopératifs et 100 000 actionnaires citoyens. Avec une ambition : devenir la première région à énergie positive!

CONTACTS :
christelle.bedes@ademe.fr
emmanuel.david@ademe.fr

+ occitanie.ademe.fr/sites/default/files/evaluation-projets-enr-cooperatifs-citoyens.pdf



Questimages



LE VÉLO ROI EN IROISE

Au nord de Brest, le Pays d'Iroise (317 km²) a engagé en 2019 l'aménagement d'un réseau de 120 kilomètres de voies cyclables afin d'encourager l'usage du vélo au quotidien pour rejoindre une gare, se rendre à son travail, faire des courses ou tout simplement se promener. En un an, une soixantaine de kilomètres ont déjà été aménagés. Au-delà de la viabilisation et de la sécurisation du réseau (marquage, signalisation...) le projet « Iroise à vélo » constitue une politique globale. Il stimule le développement de services associés comme la location et la réparation de cycles ou encore la création d'aménagements comme des aires de stationnement, notamment à proximité des gares. L'ensemble du réseau a été connecté aux itinéraires nationaux, et les touristes à deux roues se voient proposer des boucles patrimoniales. « Iroise à vélo » est lauréat 2019 de l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires ».

+ bretagne.ademe.fr/sites/default/files/iroise-velo.pdf

BIO

2014 Cyril sort diplômé de l'Istec, de même que son associé Benjamin.

2018 Fondation de Caruus, qui signifie cerf, animal noble dont les bois repoussent chaque année.

2019 Caruus est finaliste des Trophées nationaux de la mode circulaire.

" NOUS VOULONS CONCEVOIR LE FAIRPHONE DE LA BASKET "

CYRIL BRENAC,
cofondateur de Caruus



DR

Cyril Brenac a quitté sa carrière dans la tech pour concevoir, avec un ami, la première basket modulaire. Itinéraire d'un entrepreneur passé du cloud à la terre ferme...

« **J**e vendais des solutions cloud aux entreprises. » Trente ans à peine, la barbe style hipster posée sur un visage encore juvénile, Cyril Brenac en est déjà à sa deuxième vie professionnelle. De 2014 à 2019, il entame une carrière de commercial pour des start-up et des géants du numérique. « *La tech reste un secteur passionnant. Mais j'avais envie d'entreprendre. Je voulais créer un objet qui parle aux gens.* » Cyril en parle régulièrement avec son ami Benjamin Buquet, rencontré sur les bancs de l'école de commerce. Benjamin, lui, a repris l'entreprise familiale qui fabrique des chaussures orthopédiques sur me-

sure dans l'Eure. Son envie de diversifier l'activité rencontre le désir d'entreprendre de Cyril. Et puis, il y a cette aspiration à être en phase avec leurs convictions écologiques. En 2018, ils fondent Caruus, avec un objectif : concevoir la basket la plus responsable possible.

LE FAIRPHONE DE LA BASKET

Pour lancer la marque sur le marché, ils fabriquent un premier modèle en toile de lin et semelle recyclée. Toute la basket a été pensée et conçue pour être 100 % recyclable. Mais les deux jeunes entrepreneurs ont un chiffre en tête : 350 millions de paires de chaussures sont jetées en France chaque année. « *La durée de vie est clé dans un produit responsable* », rappelle Cyril. Ils ont alors une idée : concevoir un modèle que l'on pourrait démonter pour mieux le réparer. Le « *fairphone de la basket* », sourit-il. Cyril et Benjamin sont aidés par la Coopérative Mu, une agence d'éco-conception, pour aboutir aux meilleures solutions. Résultat : un chausson que l'on enserme soi-même dans une semelle

qui se fixe au pied au moyen de lacets. Non seulement la réparation éventuelle est facilitée, mais il est possible de ne changer qu'une des deux pièces lorsqu'elle est usée... « *La colle est définitivement bannie et nous consommons moins d'énergie dans la fabrication* », précise Cyril. Et rien n'interdit d'acheter deux semelles et trois chaussons de couleurs différentes que l'on conjugue à l'envi.

LEUR PROJET : UNE CHAUSSURE MODULABLE

Cyril reste le commercial de la bande, mais la fabrication l'intéresse aussi : « *J'ai passé beaucoup de temps dans l'atelier pour apprendre de mes mains. On vend bien ce que l'on maîtrise.* » Aujourd'hui, même si la crise sanitaire ralentit le développement de leur concept, Cyril et Benjamin imaginent déjà les prolongements de leur innovation : la première chaussure modulaire. Elle évoluerait au fil du temps et du remplacement des pièces en fin de vie. Une mode définitivement circulaire.

 www.caruus.fr

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOTRE ASSIETTE

Conçue par l'ADEME et l'Inrae, la base de données Agribalyse® permet de connaître l'impact environnemental de nombreux produits alimentaires. Elle prend en compte tout le cycle de vie du produit : comment il a été cultivé, transformé, transporté...

LA BASE AGRIBALYSE, C'EST :

2500 PRODUITS « PRÊTS À ÊTRE CONSOMMÉS »



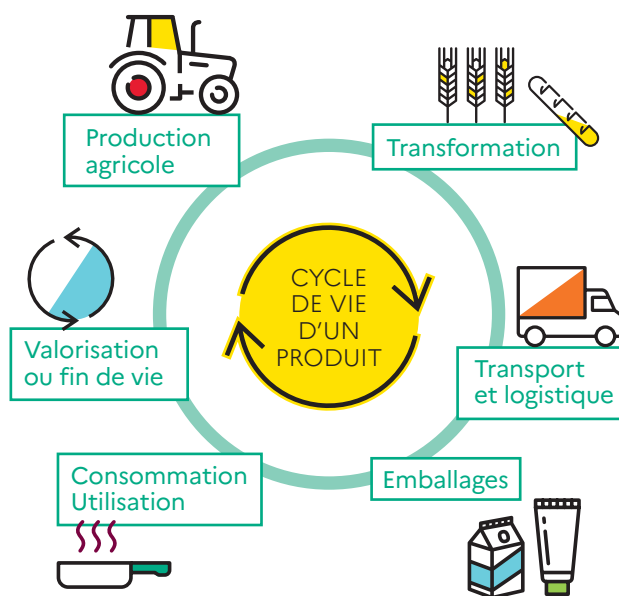
Des produits bruts



Des produits transformés

200 PRODUITS AGRICOLES

16 INDICATEURS PAR PRODUIT



Parmi ceux-ci, l'impact sur :

- **LE CHANGEMENT climatique**
- **L'ÉPUISEMENT des ressources en eau**
- **L'ÉPUISEMENT des ressources énergétiques non renouvelables**
- **L'USAGE/ DÉGRADATION des terres**
- **L'APPAUVRISSMENT de la couche d'ozone**

Le score EF de chaque produit est calculé selon la méthodologie européenne PEF (Product Environmental Footprint). Elle correspond à la moyenne pondérée des 14 indicateurs. Plus le score est faible, plus le produit respecte l'environnement. Les données Agribalyse seront mobilisées avec d'autres indicateurs complémentaires (ex : biodiversité) pour les expérimentations d'affichage environnemental.

Un exemple : le score EF de la fraise



Fraise de saison : **0,32**
vs
Fraise hors saison : **0,71**

+ Plus d'infos sur Agribalyse : <https://ecolab.ademe.fr/agribalyse>

